**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Le président accueille les participants en leur souhaitant la bienvenue. Il demande aux membres d’observer une minute de silence en mémoire des membres ou anciens membres décédés depuis la dernière assemblée générale du mois de mai.

IL y a 5 clubs absents : Jandrain (L124), Renaissance (L267), Templiers (L310), Prayon (L383), Heleping (L397)

Il annonce quelques chiffres par rapport à la situation des affiliés :

* Au même moment l’année passée il y avait 2292 joueurs en province de Liège, il y en a cette année 2410 joueurs.
* En ce qui concerne l’ensemble des affiliés en province de Liège, 2418 (en 2021) pour 2556 (en 2022).

Les chiffres sont encourageants et sont dans le même ordre d’idée pour l’ensemble de l’AFTT.

Il signale que les jeunes qui s’entraînent au CFTT, qu’ils soient dans la structure provinciale ou celle de l’aile sont allés disputer un tournoi international à Charlevilles Mézières. Les résultats sont divers pour nos jeunes pousses, mais en tout cas, cela leur aura permis d’engranger de l’expérience.

Il se félicite aussi du titre de championne d’Europe de Lilou Massart en cadettes, un titre exceptionnel qui constitue une première pour nos filles belges.

1. **Comptes saison 2021-2022 et budget 2022-2023** :

Le trésorier étant excusé, c’est le président qui a donné les explications et répondu aux questions. Il a rappelé que tous les documents avaient été envoyés avec la convocation à cette assemblée.

* Il y a une forte différence entre le budget et les comptes de résultats. Ceci s’explique par une forte augmentation des amendes et des affiliations, le budget de départ avait été fort prudent.

Ces amendes ont subi une augmentation de +/- 20% par rapport à la dernière saison avant covid.

* Dans les recettes on constate une diminution conséquente suite aux gestes post-covid que le comité provincial a accordé aux clubs de la province.
* Un véhicule de la province est tombé en panne et la réparation (nouveau moteur) a coûté 8.000 euros.
* Le comité provincial a aussi fait un don de 750 euros par club aux clubs sinistrés lors des inondations de juillet 2021. Quatre clubs ont été impactés, le montant s’élève donc à 3.000 euros. Le club de Theux signale qu’il n’a pas été directement touché par les inondations et renonce donc à ce don. Le président propose donc d’allouer les 750 euros de Theux aux trois autres clubs. Ceux-ci recevront donc la somme de 1.000 euros chacun.
* Le rapport des vérificateurs aux comptes a également été envoyée aux clubs. Ceux-ci ont vérifié les comptes du comité provincial (saison 2021-2022) ainsi que ceux de MAJP (exercice 2021), comme il avait été décidé lors de l’assemblée provinciale de septembre 2021.

La décharge aux vérificateurs aux comptes et au comité provincial est approuvée à l’unanimité.

Les vérificateurs aux comptes Alain Fraiture et Maurice Ludwig sont partants pour la vérification des comptes de l’exercice 2022-2023. L’assemblée nomme à l’unanimité A. Fraiture et M. Ludwig, vérificateurs aux comptes pour l’exercice en cours.

En ce qui concerne le budget celui-ci est présenté aux membres de l’assemblée. Il s’inspire du budget de l’exercice précédent et reste réaliste. Aucune question par rapport à ce budget, celui-ci est approuvé à l’unanimité.

Roland Charlier pose néanmoins des questions en rapport les mouvements financiers vers MAJP. Yves Douin donne des explications succinctes par rapport à ces questions. Il se réserve le droit de ne pas répondre, en détail, puisqu’un dossier est un cours au niveau de la Justice contre lui-même, Luc Meyers et la Province de Liège. R. Charlier se contente de ces réponses et signale que cela ne lui pose pas de problèmes.

1. **Interclubs** :

* Certains clubs n’ont pas encore rentré la liste des membres du comité avec leurs signatures. Cette liste est obligatoire pour des raisons administratives.
* L’annuaire des clubs a été corrigé et sera mis sur le site « interclubs » de la Province de Liège.
* Les feuilles de matchs seront toujours à renvoyer chez Dominique Croes, car il y a encore trop de problèmes qu’elle doit corriger.
* Pour les feuilles non-rentrées après plusieurs rappels, l’amende de 50 euros reste d’application et sera facturée aux clubs concernés.
* La grille interclubs pour l’inscription des équipes est régulièrement complétée de façon fantaisiste.
* Les séries de 6P ont été remaniées par de nouvelles inscriptions et sont maintenant bien fournies (peu de Bye), tandis que la P7 sera composée de 4 séries complètes.
* Dominique rappelle qu’il est difficile de rencontrer tous les désidératas des clubs, surtout que certains clubs peuvent en avoir un peu beaucoup de trop.
* Certains clubs réalisent encore des demandes tardives et ce après parution des séries.
* Dominique rappelle aussi sa nouvelle adresse mail, qu’elle utilise maintenant depuis un certain temps à savoir [dominiquecroes1@gmail.com](mailto:dominiquecroes1@gmail.com)
* La règle du troisième joueur qui sera d’application pour la saison 2022-2023 est à nouveau expliquée avec un exemple concret.

Sera pris en compte comme troisième joueur d’une équipe, le troisième joueur effectivement présent. Le premier joueur de l’équipe suivante devra avoir, alors, un classement égal ou inférieur au troisième joueur effectivement présent dans l’équipe supérieure. A défaut de respecter cette règle l’équipe inférieure sera taxée de la perte de la rencontre par un score maximum de défaites (0-16). Ceci n’est donc pas un FORFAIT.

1. **Compétitions individuelles** :

* Un challenge masters a été mis en place. Les clubs ont manifesté un intérêt à cette formule de compétition. La première étape a eu lieu le dimanche 11 septembre 2022 et a enregistré 261 inscriptions. Si de manière générale la formule a été accueillie de manière très enthousiaste, le succès de celle-ci est mitigé en raison de quelques problèmes d’organisation.

Nous analyserons le déroulement de cette journée et apporterons les améliorations nécessaires afin de satisfaire au mieux les organisateurs et les participants.

* Les PPM seront toujours d’actualité et sont ouverts à tous les joueurs des catégories d’âge poussins, préminimes et minimes.

1. **Arbitrage** :

* Un appel est fait aux clubs pour présenter des candidats motivés. Une session de cours sera organisée durant la première partie de la saison et devrait se dérouler au CFTT.
* La commission d’arbitrage est forte de 17 arbitres qui doivent assurer le bon déroulement des compétitions individuelles mises en place par le comité provincial. En outre, la commission désigne les juge-arbitres des tournois des clubs et les arbitres des matchs de super-division aussi bien en dames qu’en hommes.
* Nos arbitres poursuivent aussi leurs formations à divers échelons, et prochainement certains se formeront au niveau d’arbitre international.

1. **Informations** :

* Les animations dans les écoles en collaboration avec les clubs feront leur grand retour. Une équipe d’animation est mise en place et se déplacera vers les écoles, en collaboration avec les clubs, afin d’y animer une séance d’initiation et découverte.
* La communauté française délivrera des Pass-sport. Ce pass-sport est soumis à des critères définis de la sorte : pour tout nouvel affilié de – de 16 ans une ristourne de 30 euros sera accordée sur l’affiliation (y compris pour les licences R qui passent en affiliations normales). Cette ristourne sera directement payée à l’affilié, les clubs ne devront pas intervenir dans cette procédure.